



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conférence de Presse recensement 2026

Mardi 13 janvier

La campagne de recensement 2026

Le recensement de la population aura lieu du jeudi 15 janvier 2026 au samedi 21 février 2026.

Cette année, 677 logements sont concernés par l'enquête de recensement.

Les communes de 10 000 habitants ou plus effectuent chaque année une enquête de recensement par sondage auprès d'environ 8% des logements (5 groupes au sein de la base de sondage : le logement d'un habitant (s'il n'a pas déménagé) peut-être tiré au sort l'année 1, il ne pourra être retiré au sort que 5 ans plus tard à minima ou pas).

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France, il détermine la population officielle de chaque commune. De ce chiffre, découle la participation de l'Etat au budget des communes, plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population : décider des équipements collectifs nécessaires, déterminer les moyens de transport à développer. De ce chiffre découle également le nombre d'élus au conseil municipal.

5 agents recenseurs ont été recrutés par la ville, il s'agit de :

Mesdames DAUVERGNE Sylvie, BRUGERON Yvette, DE FARIA Claudine, STRICKER Hélène et Monsieur CAUTY Thierry

Les agents recenseur vont se présenter, munis d'une carte officielle, chez les habitants sélectionnés par tirage au sort. Ils sont tenus au secret professionnel.

Le recensement est aussi possible sur le site www.le-recensement-et-moi.fr (questionnaire en ligne accessible et compatible tous supports). Pour cela, il suffit d'utiliser le code d'accès et le mot de passe qui figurent sur la notice d'informations que l'agent recenseur aura remise lors de son passage ou déposé dans la boîte aux lettres pour les maisons individuelles. Taux de réponse en ligne à Tulle : 61.8 % en 2025 (57,30 % en 2024).

Le recensement de la population est gratuit (attention aux sites frauduleux).

La participation de tous est essentielle. Cette enquête, rendue obligatoire par la loi, est reconnue d'intérêt général, c'est un devoir civique utile à tous. Les réponses apportées resteront confidentielles, elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

L'INSEE est seule habilité à traiter ces informations de façon anonyme.

COMMUNICATION

10 rue Félix-Vidalin - 05 55 21 77 02 - communication@ville-tulle.fr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il est demandé aux habitants de répondre rapidement à l'enquête en privilégiant si possible la réponse par internet.

Les étudiants majeurs habitant Tulle pour leurs études doivent se faire recenser à Tulle en résidence principale et non au domicile de leurs parents. Ils seront comptés au domicile de leurs parents dans la population comptée à part.

La population légale au 1er janvier 2023 en vigueur au 1er janvier 2026

Population municipale : 13 401

Population comptée à part *: 616

Population totale : 14 017

*La population comptée à part concerne les personnes qui sont recensées ailleurs mais qui ont une résidence sur la commune comme les personnes en maison de retraite sur une autre commune mais qui ont une résidence à Tulle, les jeunes de moins de 25 ans qui résident ailleurs pour leurs études mais qui ont leur résidence familiale à Tulle.

Etat-civil 2025

Palmarès des prénoms 2025

Les prénoms filles :

8 Agathe ; 7 Lou ; 6 Léna

Les prénoms garçons :

8 Mathis ; 7 Paul, Raphaël ; 6 Malo

Le service état civil a enregistré 649 naissances dont 108 bébés tullistes (562 en 2024)

Les décès : 453 décès en 2025 dont 102 intra- muros (491 en 2024)

Les mariages : 43 (idem en 2024)

Les pacs : 51 (54 en 2024)

Pour l'année 2025, le service élections a enregistré 372 inscriptions électorales : 247 inscriptions volontaires et 125 inscrits d'office (122 jeunes et 3 inscriptions à la suite de l'acquisition de la nationalité).

Prochaines élections municipales et communautaires : les 15 et 22 mars prochains

Date limite pour s'inscrire sur les listes électorales : Le mercredi 4 février 2026 pour les inscriptions en ligne et le vendredi 6 février 2026 pour les inscriptions sur place

COMMUNICATION

10 rue Félix-Vidalin - 05 55 21 77 02 - communication@ville-tulle.fr